

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 30 novembre 2022 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil
Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Gilles Chouinard
Siège #4 - Marylou Mercier
Siège #6 - Guy Joncas

Est/sont absents à cette séance:

Siège #5 - Guylaine Cloutier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle. Madame Diane Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre, appuyé par la conseillère Lise Anctil et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Dérogation mineure - Matricule # 4813 36 4609

4.2 - Dépôt préalable du projet de règlement 10-2022 - Budget 2023

4.3 - Dépôt préalable du projet de règlement 11-2022 - Taux de taxes et tarification

4.4 - Budget - Fête de Noël

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Dérogation mineure - Matricule # 4813 36 4609

Considérant qu'un avis public a été émis dans les endroits obligatoires et ceci, 15 jours avant la tenue d'une séance extraordinaire permettant aux personnes intéressées de se faire entendre sur le sujet;

Considérant que le Comité de consultation en urbanisme (CCU) a émis ses recommandations à la table du conseil municipal;

**404-11
2022**

**405-11
2022**

Considérant qu'aucun contribuable ne s'est manifesté à l'encontre de cette dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marylou Mercier, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu d'accorder la dérogation mineure au matricule 4813 36 4609 conditionnel aux recommandations du CCU qui stipule :

« Tout déplacement et/ou amélioration du bâtiment secondaire, la conformité des marges de recul arrière (1,0 m) devra être respecté selon le règlement en vigueur. »

**406-11
2022**

4.2 - Dépôt préalable du projet de règlement 10-2022 - Budget 2023

Dépôt préalable du projet de règlement 10-2022 ayant pour objet d'établir le budget pour l'année financière 2023 par la conseillère Lise Anctil dont l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 novembre 2022.

**407-11
2022**

4.3 - Dépôt préalable du projet de règlement 11-2022 - Taux de taxes et tarification

Dépôt préalable du projet de règlement 11-2022 ayant pour objet de fixer les taux de taxes et de tarification des services pour l'année financière 2023 par la conseillère Nancy Lamarre dont l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 novembre 2022.

**408-11
2022**

4.4 - Budget - Fête de Noël

Il est proposé par la conseillère Lise Anctil, appuyé par le conseiller Guy Joncas et résolu d'accorder au comité d'embellissement un budget au montant de 5 500 \$ pour l'organisation d'une fête de Noël ayant lieu le 2-3 et 4 décembre 2022.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant n'avoir aucune assemblée, la période de questions n'a pas lieu.

**409-11
2022**

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Marylou Mercier, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu que la séance soit levée à 19:10 heures.

Claude Daigle
Maire

Diane Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière